

Le 25 avril 2012 CHA C

0 5 4 7 **CHR Spitäler FMI AG, site Interlaken. Rénovation et extension du service des urgences et du bloc opératoire. Crédit d'engagement nouveau pluriannuel (ACE 1478-2011). Référendum facultatif en matière financière, échéance du délai**

Le Conseil-exécutif constate qu'il n'a pas été fait usage, avant l'échéance des délais publiés dans la Feuille officielle et les feuilles d'avis, du droit de demander le référendum au sujet de l'arrêté pris par le Grand Conseil le 1^{er} décembre 2011.



A la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier: